



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

**sur**

**Régime Simplifié d'Imposition**

**Déclarer le résultat BIC**

**(Entrepreneur individuel et  
société)**

**Déclarer le résultat IS**

## Sommaire :

1. Présentation.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Précisions sur ces services.....	3
1.4. Pré-requis.....	4
2. Accès au service « Déclarer le résultat ».....	4
3. Déclarer le résultat BIC/RSI.....	7
3.1. 1 <sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt au titre de l'exercice :.....	7
3.2. 2 <sup>e</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de l'exercice, mais vous souhaitez le modifier.....	7
3.3. 3 <sup>e</sup> cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement.....	8
4. Déclarer le résultat IS/RSI.....	19
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	24

# 1. Présentation

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux entreprises, entrepreneurs individuels ou sociétés pour accéder aux services de déclaration du résultat de l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

À la condition qu'ils relèvent du **régime simplifié d'imposition**, cette procédure s'adresse :

– aux entrepreneurs individuels et aux sociétés (sociétés en nom collectif et assimilées (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés en participation, sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, sociétés à responsabilité limitée (SARL), sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, groupements d'intérêt économique (GIE), sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III du CGI)

qui déposent leur déclaration dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ;

– et aux sociétés dont les résultats sont imposables à l'Impôt sur les Sociétés (IS).

## 1.3. Précisions sur ces services

Les services « Déclarer le résultat BIC/RSI » et « Déclarer le résultat IS/RSI » ont été respectivement ouverts en mai et décembre 2014.

• La possibilité de conserver un brouillon est destinée aux cas où vous ne saisissez pas en une seule fois votre déclaration ou si vous entendiez la conserver quelque temps dans cet état. Votre attention est appelée sur le fait qu'une déclaration qui resterait en mode brouillon ne vaudrait pas preuve de son dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

• Pour toute information sur les déclarations BIC et IS comme sur leurs annexes, vous pouvez vous référer aux notices des formulaires 2031, 2065, 2033 NOT (pour les ANNEXES 2033 A à D), 2033 E, 2033F, 2033G, 2059H, 2059I, 2069RCI accessibles à partir de la rubrique "Recherche de formulaires" depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

• Les formulaires mis en ligne correspondent au millésime des formulaires téléchargeables sur le site précité. Pour faciliter la saisie, leur présentation peut toutefois très légèrement différer.

• Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être causé par un problème de compatibilité entre

---

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Votre espace professionnel > Aide

la version d'Internet Explorer que vous utilisez (IE 8) et notre site. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

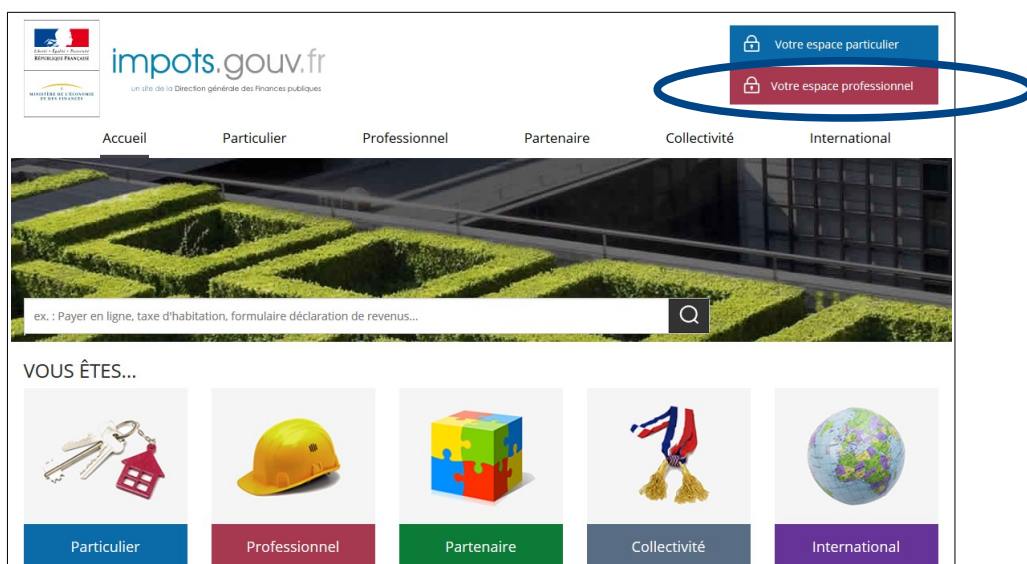
## 1.4. Pré-requis

Vous devez :

1. disposer d'un espace professionnel
2. disposer d'au moins un service en ligne

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. accéder à votre espace professionnel via le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).



## 2. Accès au service « Déclarer le résultat »

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e).

L'écran d'accueil de votre espace vous est affiché :

👉 **Quelle que soit votre obligation fiscale (BIC/RSI ou IS/RSI), cliquez sur le lien "Déclarer > Résultat"**

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités s'affiche alors :

• Si BIC/RSI

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Résultat

**CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LE RÉSULTAT**

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination [REDACTED]  
SIREN [REDACTED]

Veillez choisir une activité dans la liste ci-dessous pour déclarer le résultat :

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B	BEL AIR 63120 NERONDE-SUR-DORE FRANCE	BIC
<input type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B	96 BD Diderot 75012 PARIS FRANCE	BIC - cessé 31/12/2018 -

**DÉCLARER**

Obligation fiscale

• Si IS/RSI

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Résultat

**CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LE RÉSULTAT**

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination [REDACTED]  
SIREN [REDACTED]

Veillez choisir une activité dans la liste ci-dessous pour déclarer le résultat :

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Activités comptables 6920Z	36 avenue Pierre de Belzunce 64320 IDRON FRANCE	IS
<input type="radio"/> Activités comptables 6920Z	12 rue Simone de Beauvoir 92000 LADEFENSE FRANCE	IS - cessé 31/12/2018 -

**DÉCLARER**

Obligation fiscale

↳ Dans les deux cas, sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton " Déclarer "

### 3. Déclarer le résultat BIC/RSI

Après avoir cliqué sur le bouton « déclarer » : **➤ DÉCLARER** sur l'écran de choix de l'activité, trois possibilités s'offrent à vous selon qu'il s'agisse d'un premier dépôt au titre de l'exercice, de la rectification d'un dépôt déjà effectué ou de la reprise d'une saisie de dépôt.

#### 3.1. 1<sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt au titre de l'exercice :

Si c'est un premier dépôt au titre de l'exercice, vous sélectionnez la période de déclaration que vous souhaitez saisir :

### Déclarer Bénéfices industriels et commerciaux

**i** Attention : si vous avez enregistré un brouillon, vous pouvez le recharger en cliquant sur sa date dans la colonne de droite "Brouillon". Si vous ne souhaitez pas le recharger et accéder à un formulaire vide, cliquez sur la période d'imposition dans la colonne de gauche.

Activité Location de logements Adresse fiscale de taxation PACE  
Service gestionnaire SIE RENNES 2 ?

#### Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
<b>2021</b>	BIC - RSI	18/05/2022		
<u>2020</u>	BIC - RSI	19/05/2021	<u>09/06/2021</u>	

#### 3.2. 2<sup>e</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de l'exercice, mais vous souhaitez le modifier

Vous avez déjà validé une déclaration (certificat de dépôt délivré) mais vous avez besoin de la modifier : sélectionnez la date de dépôt figurant dans la colonne « date de dépôt ».

Activité Location de logements Adresse fiscale de taxation PACE  
Service gestionnaire SIE RENNES 2 ?

#### Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
<u>2021</u>	BIC - RSI	18/05/2022	<b>06/07/2022</b>	
<u>2020</u>	BIC - RSI	19/05/2021	<u>09/06/2021</u>	

Les formulaires s'ouvrent mais ...

- dans les 24h qui suivent la saisie du 1<sup>er</sup> dépôt, le formulaire s'ouvre tel que saisi. Vous retrouverez donc tous les éléments de votre déclaration,
- au-delà de ce délai, vous pouvez faire une déclaration rectificative, mais vous devrez ressaisir l'ensemble des éléments (c'est la raison pour laquelle, il est prudent d'enregistrer son dépôt en mode brouillon ... qui lui est conservé 60 jours ... de telle manière à ne pas repartir sur une déclaration vierge).

Dans tous les cas, les déclarations qui auront été validées seront consultables sur votre Compte Fiscal.

### 3.3. 3<sup>e</sup> cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode brouillon, cliquez sur la date de brouillon pour la reprendre. Vous souhaitez supprimer ce brouillon, cliquez sur l'icône à droite.

## Déclarer Bénéfices industriels et commerciaux

**i** Attention : si vous avez enregistré un brouillon, vous pouvez le recharger en cliquant sur sa date dans la colonne de droite "Brouillon". Si vous ne souhaitez pas le recharger et accéder à un formulaire vide, cliquez sur la période d'imposition dans la colonne de gauche.

Activité Location de logements Adresse fiscale de taxation PACE  
Service gestionnaire SIE RENNES 2 ?

### Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
<u>2021</u>	BIC - RSI	18/05/2022		05/07/2022
<u>2020</u>	BIC - RSI	19/05/2021	09/06/2021	

➡ Après avoir cliqué sur la période d'imposition choisie, vous accédez à l'écran suivant qui est, par défaut, celui qui présente le formulaire principal 2031.



## Déclaration 2031

Déclaration

Récapitulation

Signature

Certificat de dépôt

Période d'imposition 2021  
Date limite de dépôt 18/05/2022

2031

2031-BIS

2033-A

2033-B

2033-C

2033-D

2033-E

2033-F

2033-G

2059-H

2059-I

2069-RCI

2468

ANNEXLIB01



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2031

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur le revenu  
Bénéfices industriels et commerciaux

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

Option pour la comptabilité super simplifiée

Si vous renoncez au bénéfice de la franchise en base de TVA, cochez la case ci-contre

Option pour le régime optionnel de la taxation au tonnage

### A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N°78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui  Non

2 - ADRESSE DU DÉCLARANT

☞ Complétez les champs des éléments attendus et validez, ou choisissez de saisir l'une des annexes.

2031

2031-BIS

2033-A

2033-B

2033-C

2033-D

2033-E

2033-F

2033-G

2059-H

2059-I

2069-RCI

2468

ANNEXLIB01



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2031

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur le revenu  
Bénéfices industriels et commerciaux

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)




Les copies d'écran du formulaire n°2031 sont destinées uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elles peuvent ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accédez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

↳ Dans la rubrique « identification de l'entreprise », une réponse est obligatoire s'agissant de l'adresse de messagerie (case à cocher oui ou non).

#### A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

<b>1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE</b> <small>(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N°78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)</small>		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Adresse de messagerie	azerty@ytreza.fr	
<b>2 - ADRESSE DU DÉCLARANT</b>		
N°, type et nom de voie	2 rue des Rosiers	
Complément de distribution	Bâtiment Cdt	Lieu-dit, Hameau
Code postal		Ville
		Pays
<b>3 - AVEZ-VOUS CHANGÉ D'ADRESSE?</b>		<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

↳ Les zones grisées sont des zones calculées automatiquement ou des zones de report . Compte-tenu des calculs et reports automatiques proposés par l'application, il peut être intéressant de commencer sa saisie par les annexes (2033A, etc.).


 Les copies d'écran du formulaire n°2031 et de ses annexes sont destinées uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elles peuvent ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

**-Les annexes proposées pour les BIC sont :**

2031	Déclaration de résultat (récapitulation des éléments d'imposition)
2031 BIS	Annexe pour les sociétés en nom collectif et assimilées (répartition des bénéfices ou déficits de ces sociétés)
2031 TER	BIC non professionnels, Relevé de certains frais généraux, Affectation des voitures de tourisme, Éléments d'informations sur les rémunérations et régime d'exonération des plus-values
2033 A	Bilan simplifié (actif et passif)
2033 B	Compte de résultat simplifié (détermination du résultat comptable et du résultat fiscal)
2033 C	Immobilisations, amortissements, plus et moins-values
2033 D	Provisions, amortissements dérogatoires, déficits reportables, crédits d'impôts
2033 E	Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice
2033 F	Composition du capital social : personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société
2033 G	Filiales et participations : Personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital de la société
2059 H	Destiné aux personnes morales relevant de la DGE. Il permet d'indiquer la liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant indirectement plus de la moitié du capital de la société déclarante
2059 I	Destiné aux personnes morales relevant de la DGE. Il permet d'indiquer la liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient indirectement plus de la moitié du capital.
2069 RCI	Réductions et crédits d'impôts de l'exercice
Annexlib01	Annexe libre : en 2015, les utilisateurs des télé-procédures ne bénéficient pas du délai supplémentaire de 15 jours antérieurement appliqué après la date limite de dépôt. Par mesure de tolérance et pour cette seule campagne, vous pouvez indiquer sur ce formulaire que vous entendez bénéficier d'un report au 15/05.

● **Illustration 1 : 2033 A** : les zones grisées sont calculées automatiquement

2031	2031-BIS	<b>2033-A</b>	2033-B	2033-C	2033-D	2033-E	2033-F	2033-G	2059-H	2059-I	2069-RCI	2468	ANNEXLIB01
------	----------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	----------	------	------------



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Bilan simplifié**

N° 2033-A  
*(Applicable à compter du 31/12/2021)*

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

**Totalisation automatique . Dans l'exemple, Immo. corporelles Brut (113 191) - Amortissement (98 200) = Valeur net en fin d'exercice (14 991)**

**A - ACTIF**

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
<b>1 - Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	106 714		106 714
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	113 191	98 200	14 991
Immobilisations financières (1)	920		920
<b>TOTAL I (5)</b>	<b>220 825</b>	98 200	122 625
<b>2 - Actif circulant</b>			

## ● Illustration 2 : 2033 C

2031	2031-BIS	2033-A	2033-B	2033-C	2033-D	2033-E	2033-F	2033-G	2059-H	2059-I	2069-RCI	2468	ANNEXLIB01
------	----------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	----------	------	------------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2021)

### Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

#### I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fonds commercial	106 710			106 710	
Autres				0	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	4 410			4 410	
Constructions	700 000	120 000		820 000	
Installations techniques matériel et outillage industriels	80 000		10 000	70 000	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport	12 000		10 000	2 000	
Autres immobilisations corporelles	910			910	
<b>Immobilisations financières</b>					
				0	
<b>TOTAL rubrique I</b>	<b>904 030</b>	<b>120 000</b>	<b>20 000</b>	<b>1 004 030</b>	<b>0</b>
<b>II- AMORTISSEMENTS</b>					

● Illustration 3 : 2069 RCI (combo-box)

2031 2031-BIS 2033-A 2033-B 2033-C 2033-D 2033-E 2033-F 2033-G 2059-H 2059-I **2069-RCI** 2468 ANNEXLIB01

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Réductions et crédits d'impôts de l'exercice**

N° 2069-RCI  
(Applicable à compter du 31/12/2020)

Aide en ligne à la saisie du formulaire ?

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case

PME au sens communautaire

**i** Régime de l'intégration fiscale (art. 223 A du CGI)  
La société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS  Oui  Non

**1 - RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE**

1.1 CRÉDITS D'IMPÔTS			
	Crédit d'impôt 1	▼ FOR	Montant 10 000
	Crédit d'impôt 2	▼ CIN	Montant
	Crédit d'impôt 3	▼ AUT	Montant

➡ À la fin de votre saisie de l'une ou l'autre des annexes, vous pouvez valider en cliquant sur « valider » : c'est cette validation qui entraîne celle de toute votre saisie et crée le dépôt de votre déclaration.

**Identification de l'intermédiaire**

Dénomination de l'intermédiaire  Complément de dénomination

Forme juridique  SIREN ou RNA de la société

Numéro, type et nom voie

Complément de distribution  Lieu-dit, hameau

Code postal  Ville  Pays

**+ Ajouter**

2031 2031-BIS 2033-A 2033-B 2033-C 2033-D 2033-E 2033-F 2033-G 2059-H 2059-I 2069-RCI 2468 ANNEXLIB01


**> Valider** > Enregistrer brouillon Effacer le formulaire

↩ La validation effectuée, un récapitulatif vous est ensuite affiché (écran statique)

### Déclaration 2031

Déclaration    **Récapitulation**    Signature    Certificat de dépôt

Période d'imposition : 01/04/2021 au 01/04/2021  
Date limite de dépôt : 01/06/2021

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**IDENTIFICATION**

M    Pour le compte de :  
M

N° d'adhérent :    N° SIREN :  
Période déclarée : 01/04/2021 au 01/04/2021  
Date limite de dépôt : 01/06/2021

**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**


Formulaire N° 2031 (Applicable à compter du 31/12/2020)  
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)  
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)  
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)  
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)


### C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

		Col.1	Col.2
<b>1 - RÉSULTAT FISCAL</b>			
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)		100	
<b>2 - REVENUS DE VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS (COMPRIS DANS LES RÉSULTATS CI-DESSUS)</b>			
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	5 000	
Revenus nets exonérés (a - b)	c	5 000	
		Total (c + d)	5 000
<b>3 - TOTAL</b>			
Total col.1 et Total col.2		100	5 000
<b>4 - BÉNÉFICE IMPOSABLE OU DÉFICIT DÉDUCTIBLE</b>			
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)		0	

[< Modifier](#)    [Imprimer \\*](#)    **[> Valider](#)**

↩ Vérifiez les montants indiqués et cliquez sur le bouton « Valider ». Vous pouvez ensuite sauvegarder et/ou modifier ce document.

 Les copies d'écran du formulaire n°2031 et de ses annexes sont destinées uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elles peuvent ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accédez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice


N° 2033-B  
*(Applicable à compter du 31/12/2020)*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N		
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	5 000	100
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			<b>100</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>100</b>
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			<b>100</b>

**B - RÉSULTAT FISCAL**

	Bénéfice	Déficit
<b>1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	100	
<b>2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Immobilisations  
Amortissements – Plus-values – Moins-values

N° 2033-C  
*(Applicable à compter du 31/12/2020)*

**I - IMMOBILISATIONS**

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fonds commercial	100			100	
<b>TOTAL rubrique I</b>	<b>100</b>			<b>100</b>	



Contribution économique territoriale  
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	100
<b>TOTAL 1</b>	<b>100</b>
IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	100

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

1 - RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

1.1 CRÉDITS D'IMPÔTS	
Crédit d'impôt 1 <input type="text" value="CIC"/>	Montant <input type="text" value="1 000"/>



Si vous constatez une erreur, vous pouvez cliquer sur le bouton « Modifier » et retourner à l'écran précédent pour faire vos modifications.

**Vous arrivez sur l'écran de signature électronique (écran de signature) :**

### Déclaration 2031

Déclaration
Récapitulation
Signature
Certificat de dépôt

Période d'imposition : 01/04/2021 au 01/04/2021  
 Date limite de dépôt : 01/06/2021

#### Signer et envoyer le document

À ce stade vous pouvez modifier les données saisies préalablement en cliquant sur le bouton « Modifier » ou valider les données en signant électroniquement ce document.

En cliquant sur « Signer et envoyer », vous **transmettez le document**.

Un **certificat de prise en compte du dépôt** (accusé de réception électronique) vous sera transmis en ligne aussitôt après la vérification de la validité de votre signature. Sans accusé de réception, la présente procédure ne peut être considérée comme achevée.

☞ Cliquez sur le bouton « Signer et envoyer »

Un accusé de réception vous est délivré (certificat de dépôt) :

## Déclaration 2031

Déclaration   Récapitulation   Signature   **Certificat de dépôt**

Période d'imposition : 01/04/2021 au 01/04/2021  
Date limite de dépôt : 01/06/2021

**Votre déclaration est maintenant terminée.**

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document. La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

**Imprimer l'accusé de réception \***

Si la déclaration que vous venez de valider est une déclaration rectificative dans laquelle vous avez modifié des informations qui doivent être reportées sur votre déclaration de revenus n°2042, vous devez également modifier dans « *Votre espace particulier* » cette déclaration de revenus n°2042 si vous l'avez déjà transmise.

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES 2  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
2 BD MAGENTA  
BP 12301 35023 RENNES CEDEX 9  
02 99 29 37 41  
SIE.RENNES2@DGFI.P.FINANCES.GOUV.FR  
SEULEMENT SUR RDV TLJ 8H45-12H LMAJ 13H30-16H

M , merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise M , SIREN

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration au jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

**La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.**  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) puis rubrique « Droit à l'erreur ».

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ**

**Informations sur le document signé**

Procédure : Déclaration de Bénéfices industriels et commerciaux  
Formulaire principal : 2031  
Annexes jointes : 2033-B, 2033-C, 2033-E, 2069-RCI  
Période déclarée : 01/04/2021 au 01/04/2021  
Date limite de dépôt : 01/06/2021  
Numéro de dépôt : BIC-2022188-0000000000002668  
Date de dépôt : 07 juillet 2022 à 20:56:50 (heure de Paris)  
Désignation du soumissionnaire : M  
Identifiant du soumissionnaire :  
Désignation du signataire :  
Synthèse des éléments déclarés : Bénéfice : 100  
Total bénéfice : 100  
Total Déficit : 5000

**Signature de l'administration**

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette  
(certificat n° 5062466682869110930639586247)

Signature numérique : SFTyu9Mfy5emS4uXAeaYqUT0potah4Vz5EqWacMzzkth9pIk3u2Pozg/py0aDHz1nqBFL/hjWj1dvE5ST4xtqGSyzQI8psACtz8DRRMXOW+5BS/1e5wG2hGdGxwOHRbq/FHdIeMRoz5FdXz2p1k81Rj5HhAhQ+wpXPU7Pk1Bw2nNXtIxHhJk2mbrzVMmxBD6IR2kRNzve3ocVKsXX+n6sYQTF7oWwP2BZaQgTAg4WgT4iDN602DHSs5kXEX6L8gn98K2NRaRTSaAHCj7M4R5k54Be/JHUVBQc/43z4c10NOPtztzNednS/KFkv2dhYkQF7Zw/Cl+Xc5cuR+k4JcBSjQ==

**L'accusé de réception attestant du dépôt de votre document est opposable à l'administration fiscale. Il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.**

FIN d'étape : votre déclaration de BIC est terminée.

## 4. Déclarer le résultat IS/RSI

Après avoir cliqué sur le bouton « Déclarer » sur l'écran de choix de l'activité, vous accédez à l'écran ci-dessous :

### Déclarer IS - Résultats

Activité Travaux de plâtrerie Adresse fiscale de taxation SAINT-ETIENNE  
Service gestionnaire SIE SAINT-ETIENNE ?

Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
01/04/2021 au 31/03/2022	IS - RSI	15/07/2022		
01/04/2020 au 31/03/2021	IS - RSI	15/07/2021		
01/04/2019 au 31/03/2020	IS - RSI	15/07/2020		

Sélectionnez la période de déclaration que vous souhaitez saisir

### Déclaration 2065

Déclaration Récapitulation Signature Certificat de dépôt

Période d'imposition 01/04/2021 au 31/03/2022  
Date limite de dépôt 15/07/2022

2065 2065-BIS 2033-A 2033-B 2033-C 2033-D 2033-E 2033-F 2033-G 2059-H 2059-I 2069-RCI 2468 ANNEXLIB01

 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N° 2065  
(Applicable à compter du 31/12/2021)  
Impôt sur les sociétés

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

Option pour le régime optionnel de la taxation au tonnage (art. 209-0B, entreprises de transport maritime)   
Investissement dans les PME innovantes (art. 217 octies)

#### A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE (VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)  Oui  Non

Après avoir cliqué sur la période d'imposition choisie, vous accédez à l'écran suivant qui est, par défaut, celui qui présente le formulaire principal 2065 :

☞ **Complétez les champs des éléments attendus et validez ou enregistrez en mode brouillon votre saisie, ou choisissez de saisir l'une des annexes (les zones grisées sont des zones calculées automatiquement ou des zones de report). La cinématique est la même que pour le BIC.**

**A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

---

**1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE**  
(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui  Non

**2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**

Numéro, type et nom de voie

Complément de distribution  Lieu-dit, hameau

Code postal  Ville

Pays

**3 - AVEZ-VOUS CHANGÉ D'ADRESSE ? SI OUI, INDIQUEZ L'ANCIENNE ADRESSE**

Oui  Non

**4 - RELEVEZ-VOUS DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES ?**

Oui  Non

> Valider
> Enregistrer brouillon
✎ Effacer le formulaire

● **Les annexes proposées pour l'impôt sur les sociétés sont :**

2065	Formulaire principal
2065 BIS	Détermination du résultat de l'exercice, montant de certains frais généraux, affectation des voitures de tourisme, éléments d'informations sur les rémunérations et régime d'exonération des plus-values
2033 A	Bilan simplifié (actif et passif)
2033 B	Compte de résultat simplifié (détermination du résultat comptable et du résultat fiscal),
2033 C	Immobilisations, amortissements, plus et moins-values
2033 D	Provisions, amortissements dérogatoires, déficits reportables, crédits d'impôts
2033 E	Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice
2033 F	Personnes ou les groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société
2033 G	Personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société

2059 H	Destiné aux personnes morales relevant de la DGE. Il permet d'indiquer la liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant indirectement plus de la moitié du capital de la société déclarante
2059 I	Destiné aux personnes morales relevant de la DGE. Il permet d'indiquer la liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient indirectement plus de la moitié du capital
2069 RCI	Réductions et crédits d'impôts de l'exercice
Annexlib01	Annexe libre : en 2015, les utilisateurs des télé-procédures ne bénéficient pas du délai supplémentaire de 15 jours antérieurement appliqué après la date limite de dépôt. Par mesure de tolérance et pour cette seule campagne, vous pouvez indiquer sur ce formulaire que vous entendez bénéficier d'un report au 15/05.

**Illustration 2033B** : les zones grisées sont des zones de calcul automatique.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N	
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>	77 000
Production vendue	Biens	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Services	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Production immobilisée		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Subventions d'exploitation reçues		<input type="text"/>	200
Autres produits		<input type="text"/>	1 000
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			<b>78 200</b>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		<input type="text"/>	35 000
Variation de stock (marchandises)		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		<input type="text"/>	17 000
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		<input type="text"/>	5 000
Autres charges externes		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		dont crédit-bail mobilier	500
		dont crédit-bail immobilier	100
Impôts, taxes et versements assimilés		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		dont TP/CFE, CVAE	<input type="text"/>
Rémunérations du personnel		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Charges sociales		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dotations aux amortissements		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dotations aux provisions		<input type="text"/>	500
Autres charges		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	<input type="text"/>
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	<input type="text"/>
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>57 500</b>

➡ À la fin de votre saisie (annexes, formulaire principal), vous validez le formulaire principal : cette action entraîne la validation de toute votre saisie y compris des annexes.

4 - COORDONNÉES DU CGA, DE L'OMGA OU DU VISEUR CONVENTIONNÉ												
Visa CGA/OMGA	<input type="checkbox"/>					Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>					
Forme juridique	SARL					N° d'agrément						
Dénomination	COMPTA					Complément de désignation						
Numéro, type et nom de voie	10 rue du château											
Complément de distribution						Lieu-dit, hameau						
Code postal	59000					Ville	Lille					
											Pays	


2065 2065-BIS 2033-A 2033-B 2033-C 2033-D 2033-E 2033-F 2033-G 2059-H 2059-I 2069-RCI 2468 ANNEXLIB01

Un récapitulatif vous est ensuite affiché (écran statique)

## Déclaration 2065

Déclaration
Récapitulation
Signature
Certificat de dépôt

**Période d'imposition** 01/04/2021 au 31/03/2022  
**Date limite de dépôt** 15/07/2022



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

**IDENTIFICATION**

**M** Pour le compte de :


N° d'adhérent : N° SIREN :  
Période déclarée : 01/04/2021 au 31/03/2022  
Date limite de dépôt : 15/07/2022

**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés**

**N° 2065**  
*(Applicable à compter du  
31/12/2021)*

### C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

**1 - RÉSULTAT FISCAL**

Bénéfice imposable au taux normal	<input type="text"/>	Bénéfice imposable à 15%	<input type="text" value="2 000"/>	Déficit (report du 2033-B)	<input type="text"/>
-----------------------------------	----------------------	--------------------------	------------------------------------	----------------------------	----------------------

☞ Vérifiez les montants indiqués et cliquez sur le bouton « Valider »

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	500	500
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			500
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			100
Total des charges d'exploitation (II)			100
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			400
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			400

B - RÉSULTAT FISCAL		Bénéfice	Déficit
		400	
<b>1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice	Déficit
		400	
<b>2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice	Déficit
		400	

Le cheminement est ensuite le même que pour les BIC.

 L'accusé de réception attestant du dépôt de votre document est opposable à l'administration fiscale. Il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

☞ FIN d'étape : votre déclaration de l'IS est terminée.

## 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact / Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > En ligne par formuel pour une procédure EFI > Accéder au formuel.